

ARMOY

Bulletin municipal
- Juin 2009 -

Chers administrés,

Notre commune depuis ce printemps a vécu au rythme de nombreuses manifestations. En mars, le 8^{ème} festival de théâtre nous a réjouis avec les deux week-ends de représentations. Je tiens personnellement à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré à cette réussite.

A la fin juin, il y a eu deux manifestations importantes. Le 27 juin s'est déroulé l'inauguration de l'extension du groupe scolaire Armoys-Le Lyaud (après 15 mois de travaux) et le lendemain, la fête au village organisée par le comité des fêtes.

L'été est là, c'est une saison qui favorise la rencontre avec les autres.

Ce temps de rencontres et d'échanges avec les traditions et les coutumes des régions, nous allons le vivre pendant nos vacances ou tout simplement ici avec l'accueil de touristes dans notre région.

La 10^{ème} fête du fromage aura lieu le dimanche 23 août dans notre village. Cette fête s'inscrit aujourd'hui dans un savoir-faire des artisans pour la promotion des traditions et des produits locaux.

L'été c'est également une période où les chantiers débutent pour se terminer à l'automne. Au fil de ces pages vous pourrez les découvrir.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons d'agréables vacances et un bon été à tous.

Laurent Rabhi, Maire.



- Sommaire -

- Vie municipale	p.1
- Vie associative	p.7
- Vie locale	p.9
- Vie pratique	p.11
- Collines du Léman	p.13
- Etat Civil / Agenda	p.14



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : www.armoy.fr

Conseil municipal du 5 janvier 2009

Personnel communal

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable n° 2008-214 du Comité Technique Paritaire en date du 04 décembre 2008 ; décide à l'unanimité, à compter du 07 janvier 2009, de porter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint du patrimoine, occupé par Martine SACCHET, à 17 h 30 au lieu de 15 h. Ses horaires seront fixes et précisés dans l'arrêté de nomination correspondant.

Réseau d'eau potable

Principaux tarifs applicables aux abonnés :

Tarifs	2009	2010
Prix de l'eau par m3	1.19 € HT	1.21 € HT
Abonnement	56.00 € HT	57.00 € HT
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	0.19 € HT	
Redevance modernisation réseaux	0.13 € HT	

Achat appareil photo

Le Conseil Municipal, considérant l'utilité d'avoir un appareil photo au sein de la mairie, dit qu'un crédit de 250 € sera inscrit au budget primitif 2009, pour l'achat d'un appareil numérique avec zoom.

Logiciel de confection du bulletin municipal

Patricia DILIN explique que la maquette du nouveau bulletin municipal a été entièrement élaborée par une étudiante, Marion PERILLAT, dans le cadre de ses études, en collaboration avec la commission communale « communication ». Le but pour les prochains numéros, est de poursuivre la mise en page par nos propres moyens ; c'est pourquoi, elle propose d'acheter le logiciel correspondant, intitulé « in.design », d'un coût approximatif de 800 euros.

Le Conseil Municipal, considérant que la maquette donne entière satisfaction, donne son accord de principe pour l'achat dudit logiciel.

Conseil municipal du 2 février 2009

Travaux sur le beffroi de l'église

Suite au diagnostic de l'entreprise PACCARD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'état de vétusté du beffroi de l'église nécessite sa réfection et que cette opération est indispensable pour la sécurisation de l'ensemble des cloches, décide à l'unanimité la réalisation des travaux pour la somme de 29'785.76 € TTC.

Sidisst : recouvrement de la participation communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, comme les années précédentes, de laisser au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains le soin d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts mentionnés au 1^{er} paragraphe alinéa a) de l'article 2331-3 du Code des Collectivités Territoriales (fiscalité locale directe), pour le budget 2009.

Achat de parcelles cadastrées AD 14, 20 et 21 sises au Chef-Lieu

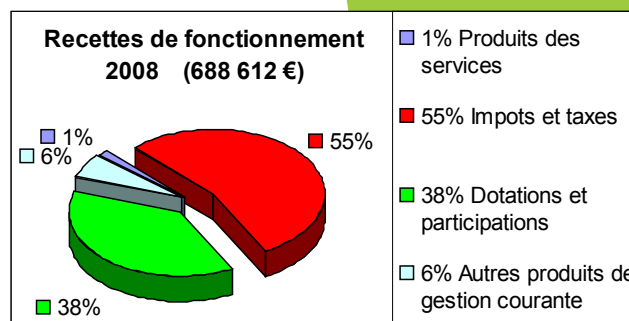
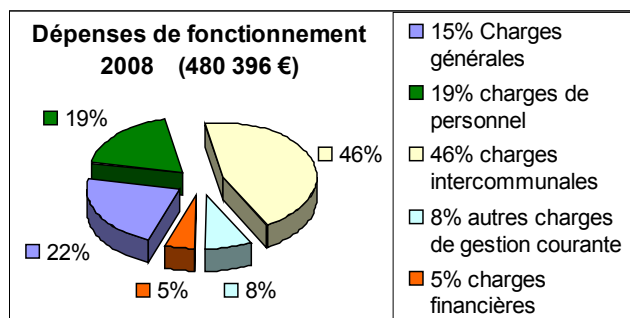
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt de cette transaction, l'avis des domaines et l'accord des propriétaires, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AD 14, 20, 21 d'une superficie totale de 6778 m², pour un montant de 150 000 euros.

Les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Conseil municipal du 2 mars 2009

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION - 2008 -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion, dressé par le comptable de la commune ainsi que le compte administratif de l'année 2008, présenté par Monsieur le Maire, (ce dernier s'étant retiré lors du vote), lesquels peuvent se résumer ainsi :



Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 835 301.34 €, de la façon suivante : **Section de fonctionnement...631 449.37 €** **Section d'investissement ...203 851.97 €**

Dépenses d'Investissement

Dépenses d'équipement319 980.96 €
Remboursement des emprunts 76 958.66 €
Total dépenses d'Investissement396 939.62 €

BUDGET PRINCIPAL - 2009 -

Impôts locaux

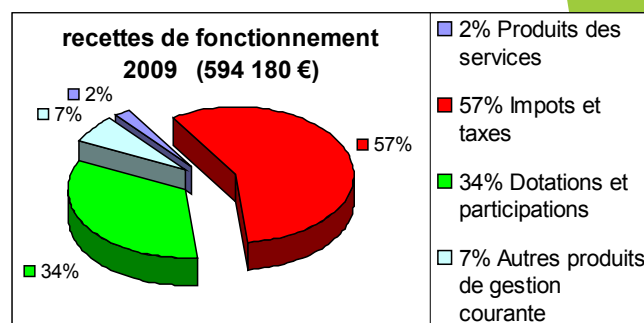
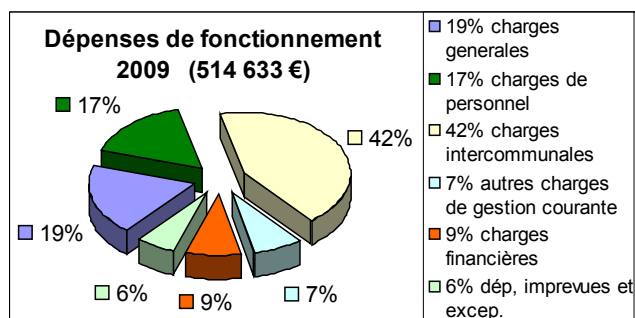
Le Conseil Municipal, considérant que l'actualisation des bases d'imposition engendre un accroissement non négligeable du produit attendu en 2009, décide, à la majorité, de maintenir les taux communaux de 2008.

Les taux des quatre taxes directes locales sont fixés de la façon suivante :

	Taux 2008	Produit 2008	Taux 2009	Produit 2009
Taxe d'Habitation	7.83 %	139 325 €	7.83 %	146 969 €
Taxe Foncier Bâti	7.07 %	71 887 €	7.07 %	75 508 €
Taxe Foncier Non Bâti	24.54 %	3 861 €	24.54 %	4 074 €
Taxe Professionnelle	9.76 %	26 885 €	9.76 %	29 056 €
		241 958 €		255 607 €

Le budget principal 2009 est accepté à l'unanimité, il se résume ainsi :

Section de Fonctionnement



Section d'investissement

Sur proposition de la commission communale technique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter et de retenir les acquisitions et travaux suivants, financés sur les fonds propres de la commune :

Reste à réaliser

Révision PLU = 49 500

Terrains

Régularisation terrains / voirie 3 391
Frais d'acte DUP l'Ermitage 1 650
carrefour Prés Carrés / Passieux 85 000
90 041

Petit matériel

280

Constructions

Menuiserie cabinet libéral 1 328
Aménagements logements aidés 4 914
6 642

Installations techniques

Maîtrise d'œuvre pour l'Ermitage 60 996
Carrefour les Prés Carrés 65 000
Réseau secs « les Deudes » 100 000
225 996

TOTAUX 372 059

Nouveaux travaux

Frais d'étude d'accessibilité 6 000
Logiciel pour le Bulletin Municipal 1 500
Révision PLU 5 000
12 500

Terrains

Terrains « Bruel & consors » 160 000
Acquisition Foncière (réserves) 80 000
240 000

Matériels et outillages

Matériels de bureau 914
Signalisation verticale 3 000
Mobilier pour la salle polyvalente 4 100
Armoire anti-feu / secrétariat 2 000
Mobilier pour la Bibliothèque 8 550
18 564

Constructions

Travaux cabinet libéral 9 000
Réfection du Beffroi de l'Eglise 30 000
Travaux vestiaire stade des pins 7 200
Agencement Bibliothèque 2 500
48 700

Installations techniques

Réfection routes 34 000
Chemin Bellevue 10 000
Travaux / terrain « gens du voyage » 6 000
50 000

TOTAUX 369 764

SIVOM ARMOY-LE LYAUD – modification des statuts

Monsieur le Maire s'est rapproché du président du SIVOM en janvier afin que les statuts du syndicat soient modifiés afin que le calcul des participations communales pour l'intégralité des frais de fonctionnement soit effectué au prorata du nombre d'élèves de chacune des communes. Pour exemple, actuellement, 94 enfants d'Armoiy sont inscrits au groupe scolaire Intercommunal, contre 200 pour Le Lyaud.

Il est précisé que ces modifications interviendraient uniquement sur le **fonctionnement** du groupe scolaire, la participation **investissement** resterait fixée à 50 % pour chacune des communes adhérentes.

Conseil municipal du 6 avril 2009

Bibliothèque : rapport annuel 2008

Monsieur le Maire précise qu'un projet de transfert des employés à la communauté de communes est à l'étude et plusieurs réunions ont déjà eu lieu entre les Collines du Léman, le personnel et les communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en attente des travaux prévus au budget pour la bibliothèque et approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2008.

Renouvellement de la convention avec l'association Diocésaine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition d'une salle communale avec l'association

Diocésaine pour une durée de 3 ans.

Seleq 74 – Extension du réseau électrique « les Deudes »

Le montant global estimé par le SELEQ 74 s'élève à **181 554 €** répartis comme suit :

- Participation SELEQ74..... 108 098 €
 - Participation communale 73 456 €
- Somme à laquelle s'ajoutent les frais généraux à la charge de la commune d'un montant de **4 358 €**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, le renforcement du réseau électrique des Deudes, la mise en sous-terrain des réseaux secs en mutualisant avec les travaux prévus dans le même secteur avec le SIEM et de financer ces

travaux sur les fonds propres de la commune.

Projet d'acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 80 000 € a été inscrite au budget en vue d'acquisitions foncières.

C'est dans ce cadre que la municipalité a contacté les propriétaires des parcelles suivantes :

- Parcelle 0A 127 de 1174 m² sise au lieu dit Les Combes en zone NC du PLU
- Parcelle 0A 133 de 210 m² sise au lieu dit Les Combes en zone NC du PLU
- Parcelle AD 114 de 803 m² sise au chef-lieu en zone NA du PLU
- Parcelle AD 132 de 382 m² sise au chef-lieu en zone UA du PLU
- Parcelle 0A 792 de 1654 m² sise au lieu dit Les Chanals en zone NC du PLU

Ces parcelles constituent une réserve foncière intéressante en cas de futurs aménagements du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'acquisition des parcelles 0A 127, 0A 133, AD 114, AD 132, 0A 792 pour constituer une réserve foncière à la commune.

Les carrières d'Allinges : Projet de remblaiement

Monsieur le Maire expose que, suite à une erreur de la DDEA, la commune d'Armoy n'a pas été consultée dans les délais habituels pour avis sur le projet de remblaiement des Carrières d'Allinges au lieu dit « Aviet » à Allinges. La commune d'Armoy aurait dû bénéficier de 30 jours pour se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de remblaiement au lieu dit « Aviet » sur la commune d'Allinges sous réserve des trois observations suivantes

- **L'entreprise doit prendre en compte les nuisances sonores en faisant respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du site par les camions et en empêchant toute utilisation du site en dehors de ces heures par des engins à moteur de toutes sortes.**
- **L'entreprise doit strictement se limiter à la nature des matériaux décrits dans le dossier. Aucune dérogation ne doit être possible.**
- **Le comité de pilotage doit inclure un représentant de la commune d'Armoy et du SYMASOL**

Conseil municipal du 5 mai 2009

Communauté de communes des Collines du Léman : Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les principes d'un Programme Local de l'Habitat ou PLH

Roland HYACINTHE, coordinateur du PLH au sein de la communauté de communes donne les informations suivantes :

La Communauté de communes des Collines du Léman est statutairement compétente en matière de politique du logement. Le PLH, qui doit être compatible avec les orientations du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), celui du Chablais en ce qui nous concerne, définira, pour une durée égale au moins à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. Lors de sa séance du jeudi 30 avril 2009, le conseil communautaire a décidé le lancement du PLH de la Communauté de Communes des Collines du Léman et fixé la composition du comité de pilotage et du comité technique chargés du suivi de l'étude.

Roland HYACINTHE précise que, de ce fait, le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur un représentant de la commune dans le comité de pilotage du PLH. En effet, ce dernier sera constitué du Président de la communauté de communes, des vice-présidents, des maires de chaque commune, des personnes morales associées

(institutionnels, bailleurs, associations...) et de lui-même en tant que rapporteur du comité technique. Les phases de diagnostic, d'élaboration et de concertation avec les communes devraient, en principe, durer environ une année avant approbation puis mise en œuvre. L'association de toutes les communes de la communauté de communes et de l'ensemble des acteurs concernés est fondamentale pour une bonne appropriation et élaboration de ce PLH.

SIVOM

Les élèves et enseignants du groupe scolaire ont quitté les pré-fabriqués pour intégrer les nouvelles classes. L'inauguration du groupe scolaire rénové est prévue le 27 juin. La date sera confirmée ultérieurement.

Le goudronnage de la cour est réalisé.

Les nouvelles classes seront occupées par les élèves du 3ème cycle à la rentrée.

Une étude est en cours pour la sécurisation des abords de l'école : trottoir, passage piéton, arrêt de bus, dépose rapide, accès par 3 entrées distinctes en fonction du cycle d'enseignement.

Par ailleurs, la demande d'ouverture d'une nouvelle classe a été retenue et sera confirmée à la rentrée scolaire en fonction des élèves présents.

Madame Laurence FILLON et Monsieur Claude FAVRAT partent à la retraite cet été.

Enfin, une ramasseuse d'herbe a été acquise par le SIVOM et l'AS Armoy-Le Lyaud pour l'entretien du stade.

Commission Travaux

Depuis la mi-avril la route du Bois de la Cour et la Route des Deudes sont en travaux. Le SIEM remplace la colonne d'eau depuis le carrefour de la boulangerie jusqu'au Carrefour de l'Avenue du Stade. Avec ce chantier, le SIEM termine le bouclage du réseau d'eau du plateau des Deudes et du Chef-Lieu.



Avec l'intervention du SIEM dans ce quartier et notre obligation de renforcer le réseau électrique « route

des Deudes », nous avons décidé, conjointement, de coordonner les travaux dans ce secteur. Afin de réduire le coût et les désagréments pour les riverains, les entreprises concernées posent les réseaux dans la même fouille. Pour le réseau électrique, le montant global estimé est de 181.554 € dont 78'900.-- € de participation communale. Ces travaux ont une progression d'exécution normale.

Pour la charpente du clocher, les demandes de subvention pour le beffroi sont parties vers différents financiers. Les travaux débuteront dès l'acceptation des subventions. Le montant estimé des travaux s'élève à 29'800.-- €.

Les places de parking sur le côté sud de l'église ont été goudronnées début mai et les revêtements (bi-couches) prévus au budget seront exécutés au cours de ce trimestre.

Au Stade des Pins, un puits perdu, pour les eaux de pluies, a été réalisé. Le changement des menuiseries à l'intérieur se fera très prochainement.

Richard Baud

Réunion publique

C'est en présence d'une centaine d'Armoisiens que s'est déroulée cette réunion.

Après une présentation du futur P.L.U. (plan local d'urbanisme) par Mme Florence LACHAT, urbaniste, M. Jean MAGNIN, conseiller municipal, a présenté le budget communal.

Monsieur le Maire a donné réponse aux questions abordées lors des dernières réunions publiques; puis un échange s'est instauré à propos des sujets intéressant les Armoisiens : l'Ermitage, l'accueil des gens du voyage, la Grange Grobel, la sécurité dans le village ...

Cette soirée d'échanges s'est terminée de façon conviviale autour du verre de l'amitié.



Journée nettoyage du samedi 4 avril

Une trentaine de personnes (jeunes et moins jeunes) se sont retrouvées à la mairie le samedi 4 avril à 8 heures pour la journée annuelle de nettoyage de la commune. Après avoir constitué les équipes et réparti les secteurs la « cueillette » a débuté dans la bonne humeur.

A 11 heures du, le quadrillage de la commune était terminé et les participants se sont réunis autour d'une collation largement méritée.

L'action fut bénéfique car elle permet le remplissage d'une benne complète de débris. Hormis la présence d'un scooter, d'un sommier et de divers « encombrants » il faut noter que certains produits polluants ont pu être retirés, ainsi que de nombreux tessons de bouteilles rendant



dangereux les abords des voies communales.

Nous remercions vivement tous les participants pour leur efficace contribution.

Cérémonie du 8 mai 1945

Réunis autour du monument aux morts, de nombreux Armoisiens ont commémoré cet anniversaire du 8 Mai 1945. Un moment solennel où l'émotion était d'autant plus intense pour les jeunes qui venaient de recevoir leur première carte d'électeur et leur livret de citoyen. Puis nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente.

Un grand merci à l'Echo du Haut Chablais pour sa participation.



Concours de dessin

27 petits artistes en herbe ont participé au premier concours de dessin organisé par la municipalité sur le thème du printemps. Le jury composé de M^{mes} Maryse Gallay, Elodie Ballandras et M. Jean Magnin a longuement délibéré avant de désigner les lauréats :

Pour les 5-6 ans : Pauline Vulliez

Pour les 7-8 ans : Mathis Vulliez

Pour les 9 ans : Vincent Frossard

Bravo à tous et rendez-vous l'année prochaine.



Le bulletin municipal a 20 ans

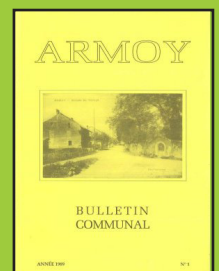
C'était il y a 20 ans le plus ancien bulletin municipal de nos archives!

Retrouvez-le ainsi que tous les suivants dans leur intégralité sur notre site Internet :

www.armoy.fr

Vous pouvez également recevoir par Internet le Bulletin Municipal.

Pour ce faire il vous suffit d'en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.



Tournoi de foot

Un week end de Pentecôte bien chargé pour tous les bénévoles de l'entente Armoy – Le Lyaud – Orcier.

Avec l'aide de quelques parents, de jeunes joueurs, ils ont répondu présents pour assurer le montage et démontage des chapiteaux, l'intendance pour plus de 500 repas, l'animation sur les deux journées, sans oublier la préparation des lots, « l'administratif », l'arbitrage, le service, le nettoyage, etc...

Au final, la satisfaction de deux jours sportifs réussis dans la convivialité et le respect mutuel.

Félicitation aux jeunes benjamins qui ont remporté la finale et le challenge pour une année.



Un grand merci aux annonceurs qui ont permis la confection de la plaquette.

Cette année, le tournoi a parrainé l'association « Sourire des anges », en souvenir des sept enfants décédés à Allinges l'année dernière et a versé une subvention pour la réalisation d'une stèle en leur mémoire.

Journée également sous le signe du souvenir comme l'a rappelé le président Monsieur Claude ROGUIER avec la disparition, il y a dix ans, de Mathieu DUPRAZ, jeune joueur du club et de Bernard FILLION bénévole.

La première adjointe marie sa fille



C'est la gorge quelque peu nouée et la voix un peu tremblotante que Patricia Dilin, 1^{ère} adjointe, a uni sa fille Aurélie à M. Mickaël Gallay, domicilié au Lyaud, le 9 mai dernier.

C'est sous un large soleil que toute la famille ainsi que de nombreux amis ont partagé avec le couple ce nouveau bonheur.

Félicitations aux mariés.

Comité des fêtes

Ils étaient tous réunis : Zorro, Spiderman, fées, princesses, sorcières, coccinelles, abeilles et bien d'autres encore ; tous s'étaient retrouvés pour ce carnaval des enfants. Le plaisir de se déguiser ajouté à celui de déguster les crêpes faites par les mamans ont contribué à la réussite de ce moment festif.

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine avec cette centaine d'enfants et tous ceux qui viendront les rejoindre .



Le comité des fêtes vous rappelle que la fête au village aura lieu le dimanche 28 juin .

Nous vous attendons nombreux à la salle des fêtes

dès 16 heures pour les jeux et animation et à partir de 19 heures autour du repas diots pommes de terre.

Association du club du 3^{ème} age

Suite à la démission de Mr. Henri Decroux, Président, et Gilbert Frézier, secrétaire, il a été procédé, lors de l'assemblée générale du 20 janvier 2009, au renouvellement

du bureau qui se compose dorénavant de M. Jacky Waxin, Président, Mme Nicole Galéazzi, secrétaire et de Mme Maryse Decroux, trésorière.

Goutte de vie

Association des donneurs de sang volontaires Armoy – Le Lyaud

Depuis avril 2009, les règles du don en fonction de l'âge ont quelque peu changé afin de permettre à ceux qui le désirent de donner leur sang plus longtemps, jusqu'à 70 ans:

De 18 à 50 ans : on peut donner ses globules blancs 2 fois par an (4 si nécessité thérapeutique et avis médical favorable), avec un intervalle de 4 semaines minimum entre deux dons

De 18 à 65 ans

- Sang total
 - 4 fois par an pour les femmes
 - 6 fois par an pour les hommes
 avec un intervalle de 8 semaines minimum entre les dons
- Plaquettes : 12 dons maximum par an (homme ou femme) avec un intervalle minimum de 4 semaines entre deux dons
- Plasma : 24 dons maximum par an (homme ou femme) avec un intervalle minimum de 2 semaines entre deux dons.

Le nombre maximum de dons, tous dons confondus, est de 24 par an

De 65 à 70 ans : seul le don de sang total est autorisé, sous réserve de l'acceptation par le médecin de l'Etablissement

de Transfusion Sanguine (4 fois pour les femmes et 6 fois pour les hommes)

Premier don après 60 ans : le premier don après 60 ans est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'Etablissement de Transfusion sanguine.

Alors, plus d'hésitation pour venir nous rejoindre.....



N'oublions pas que l'été, les demandes en poches de sang s'accroissent et que chaque année les stocks s'épuisent rapidement. Une raison supplémentaire pour répondre «présent» à la collecte de juillet.

Les dates des collectes pour de deuxième semestre 2009 sont les suivantes

- Mercredi 22 juillet
- Mercredi 21 octobre

Le lieu ne change pas : au camion devant la mairie du Lyaud.

Festival Fenêtre sur Conte du 27 février au 7 mars 2009

Franc succès pour ce Festival organisé tous les 2 ans par la Communauté de Communes des Collines du Léman en lien avec les Bibliothèques.

30 bénévoles se sont mobilisés pour en assurer la préparation et le bon déroulement.

386 personnes dont 119 enfants ont été accueillis sur un ensemble de cinq séances réparties sur une semaine. Soit 77 spectateurs par séance laquelle se terminait autour d'un buffet.

L'ouverture du festival a eu lieu à Armoiy avec le conte « Makalei », puis ce fut une veillée sur « les dits du pain » à la ferme Rolland à Perrignier. Le mercredi c'est le jeune public de l'aérospatiale à Allinges qui a goûté « Au-delà des mers du Nord », puis pour les plus grands une soirée « Slam » à Drailant. Ce festival s'est terminé par la ballade contée autour des étangs du Lyaud. A la tombée de la nuit, à la lueur des flambeaux, les contes se sont enchaînés portés par les notes du violon.... Après cette marche nous nous sommes retrouvés dans la salle du Lyaud pour déguster avec les oreilles et le palais, la « soupe aux cailloux ».

Le Foyer Rural Armoiy-Le Lyaud

Le saviez-vous ?

Le Foyer-Rural apparait pour la première fois dans le bulletin municipal d'Armoiy en janvier 1991 sous le nom de CULTURE-LOISIR. La bibliothèque et la couture sont les 2 premières activités proposées.

Aujourd'hui, le Foyer Rural Culturel Armoiy-Le Lyaud propose près de 20 activités culturelles et sportives très variées et donne rendez-vous à tous début septembre 2009 pour la journée porte ouverte et les inscriptions. La date sera précisée ultérieurement dans la nouvelle brochure, par voie de presse et affichage.



Nouveau en septembre 2009

Le **Ki Tai-So**, vous connaissez ?

Il s'agit d'une gymnastique respiratoire et énergétique

pour tous de 7 à 107 ans. A partir de postures simples et d'un travail du souffle, cette technique japonaise apporte souplesse, force et santé. Les adeptes en apprécieront les bienfaits autant au niveau du corps que de l'esprit.

Une **section VTT** s'ouvre pour enfants à partir de 7 ans, adolescents et adultes : renseignez-vous !

Nouveau depuis 2008

Ateliers de Danièle (cuisine et promenades), Patchwork, Reliure et Cartonnage

Théâtre, Anglais Adulte (stages ponctuels pendant les vacances scolaires pour les enfants)

Cardio power jam, Teenager N'Training,

Les classiques

Après midi loisirs, Couture, Pâte à sel

Guitare

Gymnastique adultes et enfants, Stretching (méthode PILATES), Abdos Fessiers Cuisses

Merci Claire !

Un grand merci à Claire Routhier, enseignante Yoga au Foyer Rural depuis 2002, fort appréciée de tous pour ses compétences et ses qualités humaines, qui a fait le choix de créer sa propre école de yoga sur Thonon. Nous lui souhaitons pleine réussite dans son projet.

Association des parents d'élèves (APE)

Cette année l'APE a permis de financer les activités scolaires des maternelles et primaires : spectacles à la MAL, séances de piscine, de ski de fond, de voile, visite du Muséum de Genève, sortie aux Gets, voyage des maternelles au Zoo de Servion, sortie à la Ferme du Petit Mont (Bellevaux), échanges avec les correspondants, séances de poterie....

Les dernières manifestations : vente de lasagnes, spectacle « petit à petit » (Compagnie SAUPALIN), vente

de fleurs du 7 mai, ont été un succès.

Merci aux Mairies d'Armoiy et du Lyaud pour leur soutien, à tous les bénévoles et à tous ceux qui ont participé aux manifestations !

Rendez-vous à la rentrée pour l'élection du nouveau bureau. Toute nouvelle participation sera bienvenue.

Béatrice Prunier, Trésorière

Festival de Théâtre 20/21/22 - 28/29/30 mars



Voici donc la 8^e édition bouclée. Cette année encore ce fût un véritable succès avec la présence de 13 troupes et de plus de 50 comédiens. Tous les styles étaient présents pour satisfaire tous les publics.

Originalité, humour, réflexion, marionnettes; tous les spectacles étaient de grande qualité. Le public ne s'est pas trompé en assistant toujours plus nombreux à chacune des représentations. Le festival est devenu un moment incontournable des manifestations de la région .

La fête des mères

C'est au Stade des Pins, en début de matinée, que se sont retrouvées plusieurs mamans pour le rallye pédestre proposé. Une série d'énigmes à résoudre qui les a amenées à traverser le village, par les sentiers communaux, pour se retrouver à leur point de départ. Une ambiance détendue, de franches parties de rigolade et plein de bonne humeur. Après l'effort, le réconfort.

C'est au Restaurant le Chalet à l'Ermitage que se sont rejointes les mamans du village qui souhaitaient se rencontrer et partager un bon moment ensemble et où les attendait un succulent repas préparé par M. Peillex.

Origine de la Fête des Mères en France en date :

- **XIX^{ème} siècle** : la fête voit le jour en France, grâce à Napoléon, évoquant la création d'une Fête des Mères officielle, que l'on célébrerait au printemps.

- **1897** : l'Alliance Nationale contre la dépopulation lance l'idée d'une fête des enfants, mettant en avant l'importance de la fécondité et les vertus de la famille.
- **10 juin 1906** : c'est en Isère, à Artas, que les mères sont célébrées pour la première fois, récompensant les plus méritantes. On ne parle pas encore de Fête des Mères.
- **16 juin 1918** : la première Fête des Mères, appelée alors Journée des Mères est célébrée à Lyon à l'initiative du colonel de la Croix-Laval.
- **25 mai 1941** : le Maréchal Pétain institue définitivement la Journée Nationale des Mères.
- **24 mai 1950** : le Président Vincent Auriol signe un texte de loi instituant la Fête des Mères. La date est fixée au dernier dimanche de mai, sauf si celle-ci coïncide avec celle de la Pentecôte, auquel cas la Fête des Mères a lieu le premier dimanche de juin.

La fête du fromage fête ses 10 ans

La fête du fromage et du terroir fête son 10^o anniversaire le dimanche 23 août 2009 à Armoiy. Près de quarante exposants locaux seront présents sur ce marché gourmand. Encore une fois proposé par l'Association des Amis des Musées du Chablais, l'évènement animera le chef-lieu d'Armoiy, Route du bois de la cour dès 10 heures. Et comme le veut la tradition, une région de France sera mise à l'honneur : ce sont les producteurs du Vaucluse qui viendront cette année présenter leurs spécialités : fruits, légumes, vins et truffes.



Des animations pour toute la famille

Tout au long de la journée les visiteurs profiteront également d'un programme festif : dégustations, mini-concerts, jeux pour les enfants, animaux de la ferme... Aux heures des repas on pourra se retrouver autour de la table pour partager un menu ...fromager . Quant à la traditionnelle soirée festive , elle sera animée par **Lou Veros**.

10^o Fête du Fromage et du Terroir
Dimanche 23 août 2009
dès 10 heures à ARMOY



Tous les bénévoles sont les bienvenus et sont invités à s'inscrire en mairie.

Pizzeria



Depuis quelques semaines , une effervescence particulière règne en soirée sur la place des commerces. Point de rencontre de tous ceux qui apprécient les pizzas, le chalet de « Bella Pizza » a été inauguré sous le soleil le 5 avril 2009 en présence de nombreux Armoisiens.

Et depuis , un ballet incessant de gourmands défile dès 18 heures .

Alors , si vous ne connaissez pas encore les mama , Morzinoise ou autre Percheman , n'hésitez plus : venez, découvrez et régalez-vous !

BELLA PIZZA : 06 10 66 28 31

Fermeture : lundi, mardi et le midi.

www.armoy.fr



Annuaire d'entreprise sur www.armoy.fr

Dans le cadre de la publication sur le site internet de la commune d'un annuaire des professionnels, la municipalité invite toutes les entreprises installées sur le territoire communal et qui souhaiteraient y figurer à s'inscrire.

La démarche est très simple, il vous suffit d'adresser à la mairie par mail ou par courrier une demande écrite accompagnée :

- Du nom de l'entreprise,
- De son activité,
- De son adresse,
- De son téléphone,
- De son adresse e-mail
- De son logo,
- Et de l'adresse de son site internet si elle en a un.

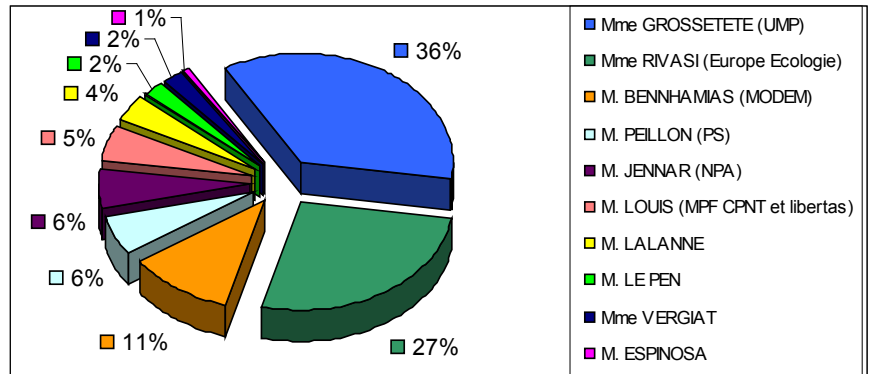
La publication en ligne devrait se faire prochainement, et dès qu'elle sera effective, nous vous en informerons.

Alors n'hésitez pas, ce service offert par la municipalité vous est destiné.

Elections Européennes

Dimanche 7 juin, 414 Armoyens se sont déplacés pour voter sur les 888 inscrits que compte la commune. Avec 46.6 % le taux de participation à Armoy a été légèrement supérieur au taux national.

Les suffrages exprimés se répartissent ainsi :



Ecole de Musique des Batteries Fanfares du Chablais

Rentrée 2009/2010

Le comité EMBFC commence à prévoir sa prochaine rentrée scolaire !

Dés la rentrée Julien FAVRAT, Arnaud CHARLOT et Michael DUBOULOZ, professeurs de musique, vous accueilleront pour l'inscription des élèves.

Une information sur les dates des inscriptions sera communiquée sur les 3 communes (Le Lyaud, Margencel, Anthy).

Y a-t-il un enseignement spécial à l'EMBFC ?

L'enseignement de la musique est le même que dans n'importe quelle école de musique, sauf que les instruments sont spécifiques aux Batteries Fanfares.

On apprend le solfège pour pouvoir bien jouer des cuivres ou des percussions. Plus de renseignement sur www.fbf74

A noter également l'élection d'un nouveau président, M. Eric Neyraud.

Fonds frontaliers et travailleurs frontaliers



Vous êtes de plus en plus nombreux à faire le choix de traverser la frontière pour aller travailler en Suisse. En 5 ans, notamment grâce à la libre circulation des personnes instaurée entre la Suisse et l'Union Européenne, le nombre de travailleurs frontaliers a progressé de 26%.

Est frontalier toute personne qui exerce une activité lucrative, indépendante ou salariée, dans un pays différent de son pays de résidence et qui retourne au moins une fois par semaine à son domicile.

Tout Européen trouvant un emploi en Suisse se voit attribuer une autorisation de travail valable 5 ans.

En matière de fiscalité, la situation diffère d'un canton de travail à un autre. Ainsi, dans le canton de Genève, le frontalier sera imposé à la source, tandis que dans les autres cantons (Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais) l'imposition s'effectuera en France. Dans tous les cas, le frontalier est

tenu à une déclaration de ses revenus en France.

Chaque fin d'année le canton de Genève rétrocède aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, 3,5% de la masse salariale des travailleurs frontaliers.

La répartition de cette manne se fait pour 76% pour la Haute-Savoie et 24% pour l'Ain. Les départements respectifs gardent 40% de la somme pour financer des travaux d'intérêt général et reverse 60% aux communes au prorata du nombre de leurs frontaliers, sous forme d'allocation directe. En moyenne chaque frontalier apporte directement à sa commune plus de 1'300.— euros par an.

C'est pourquoi il est important de vous signaler en Mairie si votre lieu de travail est sur le Canton de Genève.



Le Passeport biométrique

L'imprimé, ainsi que toutes les informations y afférant, peuvent être retirés en Mairie d'Armoay. Le passeport biométrique sera ensuite délivré sur Thonon, mairie la plus proche équipée du dispositif.

Les titulaires des passeports électroniques actuels pourront continuer à les utiliser jusqu'à leur date d'expiration.



Lutte contre le bruit



Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements.

On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage. C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- **Arrêté municipal N° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille-haies, motoculteurs, tronçonneuses, etc, EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.**

- **Arrêté préfectoral N° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour**

le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses-gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h à 20h et les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.

- **Pour les jours ouvrables, il est souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12h et 14h et après 19h.**



Feux sauvages



Conformément à l'arrêté municipal N° 97/09 du 28 août 1997, l'émission de fumée, provenant du brûlage de déchets de toute nature est

INTERDITE sur l'ensemble du territoire de la commune d'Armoys et principalement à proximité des habitations. Un site est prévu pour les déchets verts.

Élagage des haies

Le passage sur les voies publiques et sur les voies privées ouvertes à la circulation ne doit pas être gêné par des haies ou autres plantations. Les riverains doivent élaguer

la végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité.



Déchets

Ordures ménagères :



Les déchets ménagers **EXCLUSIVEMENT** doivent être mis dans des sacs plastiques et regroupés en bordure des voies communales. La collecte a lieu le **MERCREDI MATIN** ; en cas de jour férié, elle sera maintenue le mercredi, sauf avis contraire par voie

de presse et d'affichage. Les cartons ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, mais emmenés à la DECHETTERIE intercommunale.

**Afin de limiter tout désagrément,
NE SORTEZ PAS VOS SACS POUCELLE LA
VEILLE.**

Aboiements, divagation des chiens

Les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

De plus, conformément à l'arrêt préfectoral N° SV/11/92 du 10 mars 1992, il est **interdit** de laisser divaguer les animaux domestiques, et notamment les chiens.

En effet, ces derniers peuvent être à l'origine d'incidents ou d'accidents graves sur le domaine public ou à l'intérieur des propriétés privées, **le propriétaire de l'animal restant responsable.**

Ils peuvent également causer certains désagréments, tels que éventration des sacs contenant les ordures ménagères et occasionner l'aboiement d'autres chiens.



Vigilance !!!

Au mois de mai les bâtiments communaux (mairie, cabinets infirmier et kiné, épicerie) ont été victimes de cambriolages.

En cette période estivale, restons tous vigilants !!!

Les chemins de traverse

Le 26 juin à Armo, la compagnie OPUS (Office des Phabricants d'Univers Singuliers) présente sa dernière création : *Le Petit Répertoire*. Dans cette pièce-exposition, une visite guidée des plus loufoques nous fait découvrir des inventions toutes plus surprenantes les unes que les autres.

Le programme complet des Chemins de Traverse est sur www.cc-collinesduleman.fr

Le Petit Répertoire

Vendredi 26 juin à 19h30 et 21h

Armo - Salle polyvalente

Tarifs : 11 € (9€ pour les moins de 18 ans)

Billetterie

Tabac-Presse de Noyer

Epicerie Vival d'Armo

Maison des Arts à Thonon

ou par téléphone au 04 50 71 39 47

Jeunesse

Le centre de loisirs ouvert tout l'été Centre de l'Aérospatiale - Allinges

L'Action jeunesse des Collines du Léman accueillera les enfants et adolescents de 4 à 15 ans pendant toutes les vacances d'été. Dès le 1^{er} juillet, l'équipe d'animation proposera une multitude d'activités avec un mot d'ordre : la découverte.

Pendant tout l'été, le centre de loisirs fait le plein d'activités. Une mini-ferme, une yourte mongole mais aussi un aquasplach (glissade sur l'eau) seront installés pour les vacances. Du 1^{er} juillet au 2 septembre, les enfants de 4 à 11 ans participeront à de nombreuses animations : poneys, activités aquatiques, golf, randonnées... Ils profiteront pleinement du parc de quatre hectares qui entoure le site de l'Aérospatiale en particulier lors des nuitées proposées tous les jeudis (non obligatoires).

Afin de répondre au besoin de tous, l'accueil sera échelonné entre 7h15 et 9h le matin. Le soir, les départs s'organiseront entre 17h30 et 18h30. Par ailleurs, un service de ramassage assurera, matin et soir, le transport des enfants entre leur commune de résidence et le centre de loisirs.

L'aventure pour les 12-15 ans

Pour les 12-15 ans, huit séjours de cinq jours et quatre nuits seront proposés du 6 juillet au 29 août. Destination : le plateau des Glières, la ville de Genève, le Grand-Bornand, le massif des Aravis... Les adolescents découvriront des activités sportives et culturelles à l'occasion de ces camps en pays de Savoie. Des permanences d'inscriptions sont organisées à l'Aérospatiale les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

Transport : un ramassage est mis en place matin et soir
**ARMOY : devant la mairie –
matin : départ 8h35 / soir :
retour 18h05**

Plus d'informations

Action Jeunesse des Collines du Léman
04 50 72 94 36

www.cc-collinesduleman.fr



Parcourez les Itinéraires Alpestres

Les « Itinéraires Alpestres » proposent chaque été des randonnées thématiques aux quatre coins du Chablais. Du 5 au 10 août, l'édition 2009 aura pour thème « Habitat et Géologie ». La randonnée sur les Collines du Léman et le Bas-Chablais est programmée le dimanche 9 août avec un itinéraire tracé à travers la Forêt de Planbois.

Le départ sera donné du stade de Perrignier dès 8h30. Botanique, géologie, hydrologie, mycologie... Au fil de la journée, les randonneurs pourront élargir

leurs connaissances sur les richesses patrimoniales et environnementales de la forêt grâce aux différentes interventions programmées.

En fin de journée, les participants seront de retour à Perrignier après une randonnée originale permettant de porter un regard à la fois culturel et scientifique sur cet espace préservé.

Plus d'infos sur www.cc-collinesduleman.fr



Bienvenue ...

Ryo SANTIMARIA, né le 24 janvier 2009
Gabriel, Henri, Laurent LEVI, né le 6 février 2009
Noah, Hugo REBUT, né le 8 février 2009
Laurine, Nelly, Danièle CHIFFLET, née le 10 mars 2009
Eloane, Marie, Nicolle CLOUYE, née le 15 avril 2009
Loan FLEURY—BALLANDRAS, née le 18 avril 2009
Arthur, Léon, Paul BOSSUS, né le 12 mai 2009

Joyeux anniversaire !!!

RONNET	Charlotte	30/01/1926
CONVERSY	François	27/02/1924
GHIO	Hortense	27/02/1913
CHAPPUIS	Germaine	21/02/1921
DECROUX	Maryse	05/03/1929
LAVANCHY	Adrien	30/03/1925
DECROUX	Marie-Louise	09/03/1929
VIBERT	Jocelyne	08/04/1924
PEILLEX	François	15/04/1926
BRIERE	Michel	04/05/1925
DECROUX	Henri	04/05/1924



Ils ont dit « oui » !!!

Mlle Aurélie Dilin et M. Mickaël Gallay
- 9 mai 2009 -

Ils nous ont quitté...



M. Charles, Roland, LUGRIN - 21 mars 2009
Mme Lucienne, Alphonsine, FROSSARD - 11 avril 2009
Mme Joséphine JULLIARD, née PEILLEX - 15 avril 2009

Agenda

Manifestations

Juin :

Les Chemins de traverse
26 juin 2009 19h30 et 21h00
Armoy

Inauguration du Groupe Scolaire
27 juin 2009 Sivom Armoy/Le Lyaud

Fête au Village
28 juin 2009 Comité des Fêtes Armoy

Juillet :

Collecte de sang
22 juillet 2009 (au Lyaud)

Août :

Randonnée Pédestre
du 5 au 10 août 2009 Collines du Léman
(départ Stade de Perrignier 8h30)

Fête du Fromage
23 août 2009 Commune d'Armoy
Collines du Léman

Septembre :

Relais VTT (Bois de Ville)
12 septembre 2009 Comité des Fêtes

Journée du Patrimoine
9/20 septembre 2009 Collines du Léman

Randonnée cyclotouriste
20 septembre 2009 (départ de Cervens)
Collines du Léman

Octobre :

Collecte de sang
21 octobre 2009 (au Lyaud)

Novembre :

Exposition Artisanale
14/15 novembre 2009 Foyer Rural

Loto
22 novembre 2009 APE

Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-73-95-74
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : communedarmoy@wanadoo.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
Permanences du Maire sur rendez-vous

Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-70-57-68
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : bibliothequearmoy@wanadoo.fr
Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30,
le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30

SIVOM Armoy-Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. 04-50-73-97-84
Fax. 04-50-70-56-53
Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

Groupe scolaire Armoy — Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél école élémentaire. 04-50-70-54-52
Tél école maternelle. 04-50-26-64-94
Mail : emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr
eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr

Communauté de communes des Collines du Léman

Place de la Mairie
74550 Perrignier
Tél. 04-50-72-01-04
Fax. 04-50-72-01-03
Site internet : www.cc-collinesduleman.fr

Assistantes maternelles

NOM	PRENOM	Nombre d'agrément	Disponibilité	ADRESSE	TELEPHONE
CETTOUR-BARON	Thérèse	1	complet	180A chemin des Passieux	04.50.73.95.22
		2			
DAUBORD	Pascale	3	complet	416 A Le Clos de l'Ermitage pascale.daubord@aliceadsl.fr	04.50.81.92.06
		1			
ESCALAIS	Gwenaëlle	3	complet	36 A Ch. de la Pépinière Clos des Mûriers olivier.escalais@orange.fr	04.50.71.94.10
		1			
FAVRE	Myriam	2	complet	2961 les prés carrés	04.50.70.90.14
		1			
FREZIER	Bernadette	3	complet	154 E Les pres carrés dedette154@free.fr	04.50.70.52.97
		3			
MILETTO	Anne	3	3 places en septembre 2009	85 B rue des Granges miletto@wanadoo.fr	04.50.73.96.33
		3			

Nous tenons à adresser toutes nos excuses aux assistantes maternelles dont les coordonnées sont apparues erronées lors de la parution du précédent bulletin municipal.

